

L'animation du territoire

La loi sur le développement des territoires ruraux confie à l'ensemble des établissements agricoles la mission d'animation et développement des territoires.

La mise en œuvre de cette mission d'animation et de développement s'effectue selon une entrée technique ou culturelle. Elle s'appuie sur des modules pédagogiques spécifiques mis en place par les équipes locales (Projet d'Utilité Sociale, Unités Capitalisables, Modules d'Adaptation Régionale, ...) et des séquences pluridisciplinaires.

Dans le cadre plus large du développement durable, l'enseignement agricole veut donner du sens aux contenus à enseigner et renforcer ses dimensions éducatives (gestion du complexe, sens critique, vision du long terme, responsabilité, solidarité, citoyenneté...)...

Animation et développement culturel

Le développement culturel est un élément constitutif du développement durable du territoire. La sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la création est au cœur de la formation des élèves parce qu'en éduquant le regard, elle éveille aux formes artistiques et culturelles de leur environnement quotidien. Cet apprentissage permet aux jeunes de comprendre et de s'approprier leur héritage culturel, de se façonner un regard personnel sur le monde et par là même, participe à la structuration de l'identité de l'individu.

Cette modalité a pour support des dispositifs propres à l'enseignement agricole et repose en grande partie sur la présence d'enseignants d'éducation socio-culturelle. Elle est confortée par le travail en réseaux des acteurs concernés et s'inscrit dans des partenariats locaux et régionaux : DRAC de Bretagne, Conseil Régional de Bretagne (Charte Karta).

Elle se concrétise en multiples actions de diffusion culturelle ouverte au territoire (expositions, spectacle vivant), l'accueil de manifestations ou d'artistes, par la participation à des événements locaux et par la réalisation d'enquêtes et de diagnostics territoriaux dans leur dimension culturelle.

Animation et développement rural

Cette modalité s'appuie sur les exploitations agricoles ou horticoles constitutives des établissements et sur la présence d'ingénieurs en poste dans les équipes pédagogiques. Elle se concrétise en offre de support logistique ou de participation directe à des actions d'expérimentation ou de démonstration et/ou par des Etudes "pédagogiques" de diagnostics de territoire conduits avec des élèves et étudiants avec restitution aux acteurs locaux.

De nombreux partenariats sont mobilisés parmi les professionnels ou les associations locales (Chambres d'Agriculture, Instituts techniques, organismes de recherche, associations de développement agricole, CUMA, associations ou agences de défense de l'environnement, Enseignement supérieur...).